



**SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE**  
**DU MINISTÈRE DELEGUE A L'INDUSTRIE**

Bâtiment Atrium – 5 place des vins de France

75573 PARIS CEDEX 12

☎ : 01 53 44 26 83 FAX : 01 53 44 26 51

*Paris, le 13 mars 2017*

*Patricia Dounaevsky*  
*Secrétaire générale du Syndicat FO Industrie*  
☎ 01 53 44 26 83  
Fax : 01 53 44 26 51

Compte rendu de l'assemblée Générale « Ile de France »  
du Syndicat FO Industrie, du 24 Février 2017

Le cycle annuel des rencontres avec les adhérents ou sympathisants du syndicat FO Industrie a débuté par la région Ile de France.

Ce sont 16 personnes qui ont répondu présents avec enthousiasme à cette première assemblée générale FO Industrie de l'année 2017.

La délégation FO Industrie étaient composée de Patricia Dounaevsky, Secrétaire générale du Syndicat FO Industrie, de Philippe Borel, Jean-Claude Caramella, délégués syndicaux de la région « Ile-de-France » de Paul Dupuis-Philipponnet, et de Claudie Guerrault, Secrétaires généraux adjoints.

Cette réunion a été placée sous le signe de la convivialité. Cette philosophie est l'image de marque inaltérable de FO industrie.

Patricia, Philippe, Jean-Claude et Paul ont adapté leur intervention en fonction des sujets qui préoccupent les agents sans faire abstraction, bien entendu, des sujets plus généraux.

Patricia introduit la réunion en faisant un exposé sur la situation sociale et économique de la France. Avant d'aborder les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion, elle donne la parole à Philippe et à Jean-Claude Caramella afin de leur permettre de donner aux TSEI des informations sur l'évolution de leur carrière.

**◆ informations concernant le corps des TSEI :**

**Entretien d'évaluation et compte rendu :**

Philippe développe les différents aspects de l'évaluation et leurs incidences sur l'évolution de la carrière des agents.

Philippe met l'accent sur la nécessité de bien préparer son entretien professionnel. Il précise que le compte rendu d'évaluation doit rendre compte très précisément, dans le fond et la

forme, de la manière de servir de l'agent. Philippe insiste sur l'importance des appréciations portées sur le compte rendu d'évaluation. Il estime qu'un CREP bien rédigé, laissant apparaître des appréciations particulièrement élogieuses, une valeur professionnelle estimée de très bonne à excellente, est un atout majeur pour obtenir une promotion.

Philippe rappelle qu'apposer sa signature sur le CREP atteste simplement que l'entretien a bien eu lieu et que l'agent a pris connaissance de son contenu ainsi que des observations portées par l'autorité hiérarchique, mais ne vaut pas approbation.

Jean-Claude confirme la suppression des réductions ou les majorations d'ancienneté pour les corps de catégorie B techniques.

Jean-Claude rappelle aux techniciens que le CREP 2017 complété et signé doit être transmis à la DGE au plus tard le **31 mars 2017**.

### **Mobilité :**

Jean-Claude souligne que l'année 2016 est marquée par le passage de 3 à 2 cycles de mobilité annuels ce qui conduit à laisser un poste vacant pendant 6 mois au lieu de 3 mois antérieurement.

### **Examen professionnel de TSPEI :**

Jean-Claude confirme la suppression de l'épreuve spécialisée « cœur de métier ». Il précise que cet examen comprend dorénavant une note de synthèse et un oral.

### **◇ informations concernant la filière administrative :**

#### **Entretien d'évaluation et compte rendu :**

Pour Patricia, il est important de préparer son entretien professionnel. Il *convient d'appréhender et de déterminer convenablement les notions d'objectifs accessibles et possibles à atteindre, ce qui est souvent loin d'être évident.*

Par ailleurs, précise-t-elle, « *les appréciations portées sur le compte-rendu d'entretien professionnel sont déterminantes et chaque terme, chaque croix a son importance* ». Pour étayer ses propos, Patricia prend exemple des appréciations qu'elle retrouve sur bon nombre de CREP : « *bon agent* », « *fait son travail consciencieusement* », « *qualités professionnelles et personnelles appréciées par sa hiérarchie* » qui paraissent être des appréciations positives mais qui, en fait, signifient que l'agent se contente de faire son travail sans poser de problème particulier.

Patricia estime que des appréciations de très bonnes qualités sont celles qui indiquent les superlatifs suivants : ***très bon, totalement, pleinement, excellent, remarquable, exceptionnel, maîtrise parfaitement, élément moteur, pilier du service etc.*** Ils conditionnent explique-t-elle, la présentation de l'agent évalué sur la liste des agents à promouvoir.

**RIFSEEP** : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, nouvel outil de référence remplaçant la plupart des primes et indemnités existants dans la fonction publique de l'Etat,

*Patricia rappelle que FO a toujours exprimé son opposition à la création de ce nouveau régime indemnitaire, Le RIFSEEP n'apportant aucun remède aux reproches faits à la PFR : injustice, complexité et manque de transparence.*

### **La PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) :**

En ce qui concerne PPCR, Patricia revient sur les conséquences, pour les agents, de ce protocole imposé de force par le Premier Ministre et rejeté par FO. Force est de constater, souligne-t-elle, que les quelques maigres points d'indice générés par la refonte des grilles sont loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années.

Elle déplore les conséquences de l'application du PPCR : les durées de carrière sont allongées dans chaque grade, les réductions d'ancienneté sont supprimées sans aucune mesure compensatoire.

Elle confirme que cette réforme PPCR ne coûtera quasiment rien au gouvernement car les agents autofinancent les nouvelles grilles par des carrières plus longues, un avancement ralenti et des promotions limitées.

### **IMT : (indemnité mensuelle de technicité) :**

Patricia donne connaissance aux camarades présents à cette réunion de la revalorisation de l'IMT. Elle indique que le montant de l'indemnité est passé à 79,50 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et atteindra la somme de 94,25 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Patricia donne la parole à Paul, camarade retraité, mandaté par le bureau national du syndicat FO Industrie pour traiter des sujets concernant la mutuelle.

### **Garanties MGEFI :**

Paul informe les camarades que la MFPS a confié la gestion de la partie remboursement Sécurité Sociale à **Almerys** un organisme privé spécialisé dans la gestion. Il précise que **Optistya**, autre organisme de gestion a pris la main sur tout l'aspect optique.

Il estime que les effets pervers de ces délégations ne sont pas à négliger car ils ont un impact direct sur la gestion de nos cotisations et de nos remboursements.

### **Le contrat « Prémuo MO22 » :**

Il souligne que beaucoup de gens ignorent encore que la garantie statutaire du contrat Prémuo « perte de salaire » si **elle prend en charge la partie du traitement amputée, exclue la partie « primes »** qui n'est pas la moins conséquente du salaire total.

Pour éviter ce « désagrément » précise Paul, « la mutuelle propose le contrat facultatif Prémuo « Perte de Revenus ». Il rappelle aux camarades que ce contrat prévoit le versement d'indemnités journalières pour toutes les primes, quel que soit le type de congé maladie (congé maladie ordinaire, longue maladie, longue durée ou disponibilité pour raison de santé), que l'agent soit à demi ou plein traitement, à partir du 91<sup>ème</sup> jour d'arrêt dont trente jours continus et que ces indemnités sont versées jusqu'à la reprise d'activité.

Cependant, explique Paul, cette assurance « perte de primes » proposée par la Mutuelle, est sous-traitée auprès de la MFP qui, elle-même, la sous-traite auprès de la CNP.

Il estime que la multiplicité des prestataires retarde de plusieurs mois le versement du complément de salaire et la prise en charge des primes en cas d'arrêt de travail. Il considère que cette situation est préjudiciable à l'agent car il ajoute à sa détresse physique, des problèmes financiers qui peuvent être considérables.

Paul attire l'attention des camarades sur le fait **que FO Industrie** a été la seule organisation syndicale à avoir entrepris une action auprès des plus hautes instances de la Mutuelle afin de tenter de résoudre ces difficultés.

Paul met l'accent sur la nécessité de faire **actualiser le montant des primes au moins à chaque changement de grade ou de corps**. Il rappelle que cette actualisation doit être communiquée à la Mutuelle, faute de quoi, le montant du versement de ces primes restera figé au niveau de la dernière information transmise à la Mutuelle qui peut être le montant déclaré le jour de la souscription de l'agent.

Paul souligne qu'il est disponible pour répondre aux interrogations des camarades et les invite à le contacter si nécessaire.

Patricia clôt la réunion après l'intervention de Paul.